
Normativité et gouvernementalité néolibérales. Les formes de l'assujettissement par captation de l'agir transgressif

Neoliberal normativity and governmentality. The forms of subjugation by capturing transgressive acts

Pierre-Alexandre Delorme

🔗 <https://www.ouvroir.fr/strathese/index.php?id=586>

DOI : 10.57086/strathese.586

Référence électronique

Pierre-Alexandre Delorme, « Normativité et gouvernementalité néolibérales. Les formes de l'assujettissement par captation de l'agir transgressif », *Strathèse* [En ligne], 7 | 2018, mis en ligne le 01 janvier 2018, consulté le 06 novembre 2024.
URL : <https://www.ouvroir.fr/strathese/index.php?id=586>

Droits d'auteur

Licence Creative Commons – Attribution – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International (CC BY-SA 4.0)

Normativité et gouvernementalité néolibérales. Les formes de l'assujettissement par captation de l'agir transgressif

Neoliberal normativity and governmentality. The forms of subjugation by capturing transgressive acts

Pierre-Alexandre Delorme

PLAN

Un analyseur de l'impuissantisation : la fête néolibérale du Carnaval étudiant de Caen

L'injonction néolibérale : de la transgression comme contrôle de l'autonomie

Anomie et hypernomie comme formes de gouvernement : la logique

extensive de la prison au prisme de l'état d'exception

Le désœuvrement, renouer avec la fête

TEXTE

[...] la société industrielle avancée prive la critique de sa véritable base. Le progrès technique renforce tout un système de domination et de coordination qui, à son tour, dirige le progrès et crée des formes de vie (et de pouvoir) qui semblent réconcilier avec le système les forces opposantes, et de ce fait rendre vaine toute protestation au nom des perspectives historiques, au nom de la libération de l'homme. La société contemporaine paraît donc capable d'empêcher tout changement social [...] qui établirait des institutions essentiellement différentes, une nouvelle orientation pour le processus productif, de nouveaux modes de vie. (Marcuse, 1968 : 18)

- 1 Le 13 novembre 2015 au soir, des attentats frappent plusieurs points de Paris. L'état d'urgence est décrété. Rapidement, une partie de la population demande la levée de l'état d'urgence, critiquant les dérives liberticides et une utilisation destinée à réprimer les mouvements sociaux plus qu'à combattre le terrorisme islamiste. Cette situation d'exception, en tant que suspension du droit commun, sera prorogée à de nombreuses reprises avant que, en juin 2017, le gouvernement

évoque la possibilité de faire entrer par ordonnances des mesures d'exception dans le droit commun.

- 2 Mais s'agit-il réellement d'une suspension de l'état de droit ou bien l'état d'urgence n'est-il pas, comme le soutient Giorgio Agamben, un paradigme constitutif de l'ordre juridique, une technique de gouvernement ? L'état d'exception contient quelque chose que les écrits de Gilles Deleuze et Félix Guattari dans *Mille Plateaux* à propos de la différence entre limite et seuil (Deleuze, Guattari, 1980 : 546) peuvent éclairer. L'exception se présente comme limite, au sens où l'exception ne transforme pas le paradigme juridique mais en est sa réalisation et redéfinit une autre exception lorsqu'elle devient norme, soit une forme d'économie normative, entendue comme définition, gestion et contrôle des transgressions sur lesquelles fonder la production normative. Au regard de l'état d'exception, il s'agit de comprendre en quoi l'agir transgressif constitue le fondement de la normativité néolibérale et un enjeu de gouvernementalité.
- 3 Le néolibéralisme, entendu comme régime de pouvoir de la phase actuelle du capitalisme, agissant sur un cadre, soit un ensemble d'éléments non directement économiques, mais sur lequel appliquer une gestion économique des choses (Foucault, 1977 : 146), paraît se constituer sur la base de l'exception. Il se fonde sur une idéologie de la dérégulation et sur une pratique d'intervention permanente, soit une dynamique anomique doublée d'un processus hypernomique. Comme l'état d'exception capture l'anomie (Agamben, 2016), le néolibéralisme anomise et capture cette anomie. L'agir transgressif est capturé, comme la sorcellerie fut incorporée au savoir médical, réduite à l'état de maladie mentale, capturée pour assurer une gestion biopolitique de la pratique sorcière. Il ne s'agit pas d'un monde sans transgression (Enriquez, 2008) mais d'une captation de l'agir transgressif.

Un analyseur de l'impuissantisation : la fête néolibérale du Carnaval étudiant de Caen

- 4 La fête collective constitue historiquement une forme instituée de la critique, par l'abolition temporaire des hiérarchies et l'inversion des normes qu'elle permet. La pratique du travestissement permet une *catharsis* sociale où le pauvre mime le riche, le faible parodie le puissant. L'individu se libère de la coercition du droit, des normes sur la vie, ou comme le dit Agamben,

les fêtes anomiques indiquent donc une zone où l'extrême soumission de la vie au droit se renverse en liberté et en licence et où l'anomie la plus déchaînée montre son lien parodique avec le *nomos*. (Agamben, 2016 : 238)

- 5 En tant qu'espace de la critique instituée, elle est un enjeu pour toute forme de gouvernement. Jean Duvignaud constatait déjà que les fêtes de nos mégaloïles étaient devenues « organisées et sécurisantes » (Duvignaud, 2014 : 161). C'est donc en tant qu'analyseur de la normativité et de la gouvernementalité néolibérales que nous considérons ici la fête, considérant que :

Si la fête évoque notre temps, notre modernité, alors notre époque est marquée, forgée, construite aussi par la fête. Celle-ci devient donc un analyseur d'une importance considérable pour qui veut bien saisir certains traits de notre civilisation contemporaine, occidentale et capitaliste, et ainsi porter un regard critique sur celle-ci. (Benoist, David, Lebrun, 2014 : 158)

- 6 La fête paraît aujourd'hui comme un impossible renversement, une impuissance critique. Le contrôle et la surveillance y prennent désormais une place considérable. La fête semble se transformer en un pur espace biopolitique où la vie déjà mutilée devient nue. Le Carnaval étudiant de Caen en est un analyseur. Depuis plusieurs années, il subit un processus de néolibéralisation à présent presque totalement

abouti. La disparition progressive de la signification carnavalesque, de la pulsion anomique du charivari, s'est faite par phases successives. Pour raison de sécurité, on interdit le Bonhomme Carnaval, effigie de ce qui est quotidiennement proscrit, dénonciation de ce que l'on exècre dans l'ordre social bourgeois, brûlé le Mardi Gras. Le défilé cyclique s'est ensuite tourné en défilé linéaire, tout en s'éloignant de l'espace public bourgeois. Tous ces éléments qui constituaient les conditions de la fonction critique et cathartique du Carnaval ont disparu.

- 7 Ce sont aujourd'hui les chars commerciaux qui empruntent les avenues haussmanniennes, car il faut désormais contrôler les flux et surveiller la foule. Sous l'œil de caméras spécialement installées pour le Carnaval, le monôme est conduit par des véhicules de police, « comme sur un terrain de manœuvre, [que] l'on déplace sagement d'un point à un autre » (Duvignaud, 2014 : 161). L'hypercentre maintient son activité quotidienne, seulement dérangé par « un gros jeudi soir ». La cavalcade qui s'y invitait jusqu'en 2013 se dirige désormais vers le Parc des Expositions, aux abords de la ville. Là, c'est une scène agrémentée de *food trucks* qui attend les carnavaliers. L'édition 2017 a confirmé non seulement une dynamique de sanitatisation de l'espace public, une surprésence de l'ordre sécuritaire mais aussi le règne de la marchandise. Tout s'y passe comme si le principe inhérent à la fête, la destitution d'une activité à son économie propre (Agamben, 2017), devenait impossible. Le déguisement critique est troqué pour une tenue pratique, le repas consiste davantage en une manducation destinée à reprendre des forces qu'en un temps commun. Si l'alcoolisation et l'usage d'autres drogues mènent rarement à une transe collective, elles sont peut-être les dernières résistances aux injonctions à l'autocontrôle et à la performance physique.
- 8 L'état d'urgence participe de ce processus. Lors de l'édition 2017, policiers armés et militaires patrouillent dans les rues de la ville. Au-delà de la surprésence des représentants de l'ordre (vigiles privés, services d'urgence, police, armée, contrôleurs, etc.), de nombreuses interdictions déjà en vigueur depuis l'édition 2016 se trouvent renforcées. Armes factices et faux uniformes sont prohibés, impossible *mimesis* et parodie des puissants, à l'heure où la force répressive se nourrit de l'état d'exception. Tout paraît désormais dans la fête carnavalesque sous le visage de l'impossibilité de la critique et de la transgression.

- 9 De la même manière que Benoist, David et Lebrun considéraient, en faisant leur les propos de Daniel Mandon, que les fêtes ne produisent plus un envers du quotidien mais qu'elles se dissolvent dans la vie quotidienne et notamment dans la sphère du travail, par la politique du *fun* (Benoist, David, Lebrun, 2014 : 159), l'agir transgressif, s'il n'est plus tant dans la fête, se trouve peut-être dans cette sphère de la production, comme outillage du management, usant de la propriété de cet *homo festivus* qui est aussi *homo transgressor*.
- 10 Anne Montjarret a démontré ce lien entre fête et travail (Montjarret, 2012), cette utilisation des festivités dans le milieu professionnel. Si la fête d'entreprise permet d'analyser cette tension entre société de normes et individualisme, elle permet de créer des effets d'adhésion à l'espace normé de l'entreprise en même temps qu'elle célèbre l'individu (anniversaires, maternité, pot de départ, etc.). Un autre aspect intéresse notre propos : l'invitation du travail dans les temporalités hors travail. À ce propos, Montjarret explique comment la confection de tenues pour la fête d'entreprise permet cet empiètement du travail sur le hors travail, comment « le temps privé se voit rogné pour un motif festif qui s'inscrit dans les prérogatives professionnelles » (*Ibid.* : 8). S'il arrive que se suspendent temporairement les hiérarchies, ceci se fait au bon vouloir du chef. Chose impensable dans un véritable Carnaval, il faut parfois justifier la création d'un mannequin à l'effigie d'un chef d'équipe (*Ibid.* : 13). L'utilisation de la fête dans la production sert à faire entrer des brèches cathartiques où l'individu se célèbre dans le travail et sous le regard de la hiérarchie. C'est sûrement le management qui a su le plus faire usage de l'agir transgressif en milieu professionnel, non seulement comme effet d'adhésion à un espace normé, mais également comme manière de déroger au droit, de faire exception.

L'injonction néolibérale : de la transgression comme contrôle de l'autonomie

- 11 Avant Émile Durkheim, Karl Marx définissait le crime comme phénomène social normal. Sans adopter la considération morale de Durkheim, Marx décrit le crime sous ses diverses formes. S'il existe

des criminels « au-dessous du niveau de l'humanité » (Marx, 2000 : 9), le criminel est aussi celui qui produit « de l'art, des belles-lettres, des romans et même des tragédies » (Marx, 1979 : 326). Avant la définition de l'« idéaliste au-dessus de son siècle » (Durkheim, 1997 : 70), Marx évoque le crime comme ce qui peut produire de nouvelles manières d'agir, de penser et de sentir, d'anticiper sur la société nouvelle dans une période de transformation sociale.

- 12 Mais c'est aussi le rôle productif du crime qui intéresse Marx. Non seulement le criminel « stimule les forces productives » (Marx, 1979 : 325), mais ses transgressions alimentent la production juridique et normative.

Un philosophe produit des idées, un poète des vers, un pasteur des sermons, un professeur des traités, etc. Un criminel produit des crimes. [...] Le criminel produit non seulement des crimes mais aussi le droit criminel et, par la suite, le professeur qui fait cours sur le droit criminel, et donc l'inévitable traité par lequel ce même professeur jette ses conférences dans l'échange général en tant que marchandise.

- 13 Marx esquisse déjà l'analyse d'une anomie sur laquelle se fonde le droit. En somme, le capitalisme use de l'activité criminelle dans la mesure où elle est productive, car

en trouvant sans cesse de nouveaux moyens de s'attaquer à la propriété, le crime fait naître sans cesse de nouveaux moyens de la défendre, de sorte qu'il donne à la mécanisation une impulsion tout aussi productive que celle qui résulte des grèves. (Marx, 1979 : 326)

- 14 Le modèle managérial néolibéral se fonde sur cette connaissance de la déviance comme phénomène normal, nécessaire au fonctionnement de l'entreprise (Lallement, 2003 : 121). Il ne s'agit plus seulement que le travailleur aliène sa force de travail dans le régime salarial (« son travail à lui [...] est du travail, qui doit être effectué sous des conditions qui échappent à son initiative et à son contrôle » (Macherey, 2014 : 164)), mais que soient également aliénées ses capacités de création, de novation et de transgression. C'est là le processus de capture que nous entendons comprendre. Il est en lien avec ce que Béatrice Hibou décrit sous le nom de « bureaucratisation

du monde » (Hibou, 2012), soit une tendance à la dérégulation et « un processus perpétuel de réformes appelant toujours plus de détails, toujours plus de mesures, de nouveaux indicateurs, de dispositifs de contrôle » (*Ibid.* : 77). Cette contradiction, entre la tendance à la dérégulation et une surnomie, constitue les conditions de production et d'exploitation du régime néolibéral. Il s'agit de faire entrer le travailleur, constitué en tant qu'individu transgresseur, dans un espace normé où les transgressions sont aménagées et directement tournées vers l'objectif productif. L'injonction à l'autonomie, qui caractérise les nouveaux modèles entrepreneuriaux, se fonde précisément sur la nécessité de règles, sans lesquelles il n'y aurait point de transgression.

- 15 Ce processus de bureaucratisation, caractérisé par le fait que certaines « règles peuvent être adoptées dans l'intention explicite de ne pas les respecter » (Hibou, 2012 : 157), se traduit dans la forme managériale et l'« exigence d'autonomie » (*Ibid.*) qui la caractérise. Les différentes « prescriptions floues » (Girin, Grosjean, 1995 : 7) résultent d'une prolifération normative et aménagent un espace d'autonomie du travailleur. Les transgressions sont ainsi autorisées à la marge, car si l'ensemble des règles est respecté, l'organisation cesse de fonctionner. Michel Crozier décrivait la prolifération de normes toujours plus contraignantes pour l'organisation et entravant la capacité des acteurs (Crozier, 1963). Là où Crozier perçoit l'existence de « groupes privilégiés » (*Ibid.* : 254), dont les tâches ne sont pas clairement définies, l'idéologie managériale propose une extension de ces privilèges à d'autres groupes, tout en conservant une surnomie. Tout ceci participe d'une certaine « autonomie contrôlée » (Jacquot, 2016 : 156), d'une perception néolibérale de l'*empowerment*.
- 16 Le pouvoir managérial réside dans cette valorisation et cette capture de l'agir transgressif, puissance d'individuation captée, contrôlée et dirigée vers la production. En même temps que le travailleur est valorisé dans sa capacité novatrice, il s'aliène. L'autonomie requise, contrôlée dans le cadre de la production constitue une forme de dépossession du travailleur, rendu étranger à sa capacité novatrice. Cette individuation se fait au prisme du même, car le hors-norme, le transgressif ou l'anomique, sont devenus les normes de production. Cela permet un assujettissement grandissant du travailleur.

Anomie et hypernomie comme formes de gouvernement : la logique extensive de la prison au prisme de l'état d'exception

- 17 La capture de l'agir transgressif est loin de se limiter au champ du travail. Elle est constitutive de la gouvernementalité (soit une « manière dont on conduit la conduite des hommes » (Foucault, 2004 : 192)) néolibérale, fondée sur une injonction à la transgression dans un espace normé où les transgressions sont maîtrisées. Cet agencement des transgressions comme captation de l'action individuelle et des puissances au profit du régime de production, d'exploitation et à des fins d'assujettissement n'est pas sans rappeler la logique carcérale que décrit Michel Foucault :

Il faudrait alors supposer que la prison et d'une façon générale, sans doute, les châtiments ne sont pas destinés à supprimer les infractions ; mais plutôt à les distinguer, à les distribuer, à les utiliser ; qu'ils visent, non pas tellement à rendre dociles ceux qui sont prêts à transgresser les lois, mais qu'ils tendent à aménager la transgression des lois dans une tactique générale des assujettissements. (Foucault, 1975 : 277)

- 18 Si la transgression n'est plus nécessairement sanctionnée lorsqu'elle participe au fonctionnement normal de l'institution, on perçoit que c'est cette économie de la transgression qui se joue comme tactique des assujettissements. En effet, le caractère injonctif – comme violence du souverain sur le sujet – ou permissif – relevant des « douceurs insidieuses » (Foucault : 315) – permettent d'accroître la domination néolibérale. Cette logique extensive de la prison, c'est celle que Giorgio Agamben va relever dans l'état d'exception, à la suite de Walter Benjamin.
- 19 Avant toute chose, il nous faut considérer que l'« amoncellement de normes, cette hypernomie, équivaut à un affaiblissement réglementaire général, à de l'anomie » (Juan, 1998 : 100), puisque l'aménagement de la transgression passe par la prolifération normative, par une

construction de la règle comme pure contrainte, dont il s'agit de s'affranchir, et que tout un arsenal normatif créé des mesures d'exception. La logique néolibérale se trouve au cœur même de l'état d'exception, caractérisé par le fait que la « pulsion anomique [est] contenue à l'intérieur même du *nomos* » (Agamben, 2016 : 238) et qu'« un des paradoxes de l'état d'exception est qu'il est impossible de distinguer en lui la transgression de la loi de son exécution, de sorte que ce qui confirme la norme et ce qui la viole coïncident ici sans reste » (*Ibid.* : 67). Les mesures de l'état d'urgence sont des formes de transgression de l'ordre juridique, qui n'en sont que sa pure application. Le rétablissement des contrôles frontaliers, comme violation des accords de Schengen, l'interdiction de se rassembler comme violation de la Constitution, etc., sont des mesures d'exception, précisément parce qu'elles sont contenues et prévues à l'intérieur même de ce qu'elles violent. L'ordre juridique organise sa propre transgression, son propre dépassement, pour mieux se reformer, s'alimenter d'une anomie capturée.

- 20 C'est cette indistinction fondamentale, cette « anarchie de la société bourgeoise » (Benjamin, 2003 : 85) qui s'incarne précisément comme paradigme, comme forme de gouvernement. L'agir humain, dans lequel se place l'agir transgressif, comme expression de la vie, se trouve capturé. L'« anarchie légale » (Agamben, 2016 : 238) des fêtes anomiques, qui « met en lumière sous forme parodique l'anomie intérieure au droit, l'état d'urgence comme pulsion anomique contenue au cœur même du *nomos* » (*Ibid.*), ne parvient plus à surgir. Les tentatives de résistance se trouvent prises au piège dès lors qu'elles passent par la nécessité de constituer un nouveau droit ou bien se fondent comme pouvoir constituant, puisqu'elles posent déjà leur non-relation avec la vie. Foucault, dans *Le Pouvoir psychiatrique*, insistait sur l'aspect anomisant des sociétés disciplinaires :

[...] le pouvoir disciplinaire a cette double propriété d'être anomisant, c'est-à-dire de mettre toujours à l'écart un certain nombre d'individus, de faire apparaître de l'anomie, de l'irréductible, et d'être toujours normalisant, d'inventer toujours de nouveaux systèmes récupérateurs, de toujours rétablir la règle. C'est un perpétuel travail de la norme dans l'anomie qui caractérise les systèmes disciplinaires. (Foucault, 2003 : 56)

- 21 La différence qu'il nous semble important de noter, c'est que cette anomisation se généralise et, comme Deleuze le soulignait à propos des sociétés de contrôle, il n'y a plus besoin d'enfermer. La violence s'y fait de moins en moins sentir. La gouvernementalité néolibérale, fondée sur le paradigme de l'état d'exception, fait coïncider transgression et régime normal, perpétue la violence de la vie nue comme état durable de la paix. Pour Benjamin et Agamben, il s'agit donc, avant de faire usage du droit, de désactiver – ou désœuvrer – le « dispositif qui, dans l'état d'exception, le liait à la vie » (Agamben, 2016 : 252).

Le désœuvrement, renouer avec la fête

- 22 Les mouvements sociaux constituent également un analyseur du pouvoir néolibéral et permettent de rendre compte de cette logique de l'état d'exception. En effet, les manifestations durant le mouvement contre la loi travail et plus récemment les différents mouvements ayant appelé à perturber la « mascarade électorale », ont permis de constater l'effectivité d'une « anarchie au pouvoir », d'un « espace juridiquement vide » et d'une répression violente.
- 23 Pour Macherey, les sociétés de normes font une économie de la violence, dans la mesure où l'action des normes sur les sujets ne se fait pas sentir comme contrainte. L'injonction à se libérer des normes qui caractérise le discours libéral se pose alors comme une manière de renormaliser les conduites dans le modèle néolibéral. C'est une « douce violence » qui s'exerce en continu dans les sociétés de normes par le biais d'une procédure de naturalisation nécessaire dans la mesure où :

[pour que] l'action des normes soit efficace, elle doit prendre possession de ses "sujets" *ab initio*, dès leurs naissances, en les soumettant à un apprentissage graduel qui produit ses effets dans la durée, ce qui rend ceux-ci insensibles : il s'agit d'une forme invisible de captation, qui prévient, et pour ainsi dire « économise », l'exercice de la violence, que celle-ci vienne du côté de ceux qui ont en charge le maintien de l'ordre ou de celui qui prétendrait s'y dérober. (Macherey, 2014 : 185)

- 24 Pour autant, toujours selon Macherey, la violence ne disparaît pas, elle se fait moins visible, excepté lors des moments de crise.
- 25 Agamben montre, comme Foucault, l'anomisation qui caractérise l'état d'exception, en écrivant que la « nouveauté de l'«ordre» du président Bush est d'annuler radicalement tout statut juridique de l'individu, en créant ainsi un être juridiquement innommable et inclassable » (Agamben, 2016 : 179). Ceci s'observe en France depuis la proclamation de l'état d'urgence. La multiplication des mesures d'exception, comme la circulaire Urvoas, la catégorie des « fichés S », les assignations à résidence, consiste en la construction d'une partie de la population sur laquelle un droit exceptionnel s'applique, dans une confusion des différents pouvoirs législatifs, judiciaires et exécutifs (*Ibid.* : 182-183).
- 26 Le paradoxe de l'état d'exception est que « non seulement il se présente toujours plutôt comme une technique de gouvernement que comme une mesure exceptionnelle, mais laisse aussi venir au jour sa nature de paradigme constitutif de l'ordre juridique » (Agamben, 2016 : 182). Fin novembre 2014, les assignations à résidence de vingt et un militants écologistes, en prévision de la COP21, n'est que l'évènement annonciateur d'une nouvelle stratégie de gouvernement, plus qu'une mesure singulière. C'est là que Benjamin et Agamben appuient la nécessité pour les mouvements révolutionnaires de ne pas supplanter le droit constitué en fondant un nouveau droit. Cette gouvernementalité ne peut être défaite que par une puissance destituante, c'est-à-dire un désœuvrement de l'anarchie au pouvoir, plutôt que par une violence qui s'appuierait sur cette anomie au cœur de l'ordre juridique.
- 27 Lors des assemblées générales de Nuit Debout Paris fut discutée la création d'une assemblée constituante dont l'objectif était d'écrire une nouvelle constitution « dans un double but : d'une part faire en sorte que le mouvement Nuit Debout ne s'essouffle pas en restant au stade d'opposition à un projet de loi, et d'autre part, en saisissant la puissance de la mobilisation pour travailler à refaire notre société » (Nuit Debout Paris, 2016). À Caen, la création d'une de ces commissions « Constituante »¹, basée sur une volonté de reconnaissance juridique d'une Déclaration des Droits de l'Homme (Nuit Debout Caen, 2016), a largement fait débat. Les débats qui s'ensuivirent oppo-

sèrent deux conceptions du changement social : d'une part, les partisans de la rédaction d'une nouvelle constitution – soit une violence fondant un droit nouveau – et, d'autre part, des individus fermement opposés à cette mesure, n'y voyant qu'un échec dans la reproduction du même. En somme, il s'agissait pour les uns de concevoir la politique par le droit – non nécessairement comme simple réforme mais comme transformation sociale opérant par le droit – et pour les autres, d'envisager le politique autrement, soit comme une manière de rendre inopérant le droit sur la vie. C'est donc une confrontation entre une (re)-production du droit et une volonté de le rendre inopérant qui s'est exprimée. « Parce que si on met au centre de la politique non plus la *poiesis* et la *praxis*, c'est-à-dire la production et l'action mais l'usage et le désœuvrement, alors tout change dans la stratégie politique » (Agamben, 2017). C'est, en somme, la puissance destituante que l'on retrouve dans la fête qui doit s'exprimer selon Agamben. Ce désœuvrement comme stratégie politique peut être identifié au triptyque « grève, blocage, occupation ». La grève se donne à voir comme la suspension de la capture du temps au service de la production, le blocage de flux se pose comme le ralentissement ou l'arrêt de circulation des marchandises et l'occupation comme une transformation de l'usage ; que l'on songe à un amphithéâtre servant de dortoir ou de cantine, à ces places vides, des lieux de passages, qui furent appropriés pour les assemblées générales des mouvements comme les *Indignados* ou *Nuit Debout*. Comme dans la fête, il s'agit de destituer les choses de leur économie propre, de proposer un autre usage des choses.

- 28 En dernier lieu, cette catégorie de désœuvrement ouvre un autre questionnement. Les possibilités de désœuvrement ouvertes temporairement tendent à être irrémédiablement contrées lorsqu'elles se figent dans une dimension spectaculaire. Les expériences récentes des cortèges de tête comme autre usage de la manifestation, les occupations de place publique comme appropriation de l'espace, sont régulièrement débattues lors des moments de lutte. Souvent, ces pratiques, lorsqu'elles s'imposent comme un allant-de-soi, parlent le langage du pouvoir². On constatera l'essor massif des nasses pratiquées par les forces de l'ordre à l'encontre des cortèges de tête, tant la forme est devenue prévisible, les dispositifs de clôturage, de surveillance et de contrôle des places, les réflexions actuelles autour

du marquage chimique de certains manifestants anonymisés par le port de vêtements noirs génériques et de masques.

- 29 En somme, la logique d'exception sur laquelle se fonde la normativité néolibérale constitue le dispositif de capture de l'agir transgressif. L'hypernomie produisant un affaiblissement réglementaire, les mesures d'exception viennent palier cet affaiblissement tout en accentuant la situation anémique. C'est bien là ce que contient le *nomos* néolibéral, une « anarchie » capturée en son sein même, dans la mesure où elle en est l'en dehors.
- 30 L'agir transgressif, pris dans cette logique d'exception, devient donc la condition du maintien de la règle comme règle, dans la mesure où « c'est seulement en restant en relation avec l'exception qu'elle se constitue comme règle » (Agamben, 2016 : 25), mais il est aussi la condition de production de l'exception sur laquelle s'alimente cette normativité. L'agir transgressif devient un normalisateur de conduite. Si le transgressif se heurte à une « institutionnalisation des ruptures » (Passard, Nicolas, Hastings, 2012 : 10), ou est créateur « de mode de vie » (Ansart, 1999 : 543), nous pensons que c'est davantage en s'affirmant au travers de formes-de-vie que l'agir transgressif peut renouer avec cette capacité désœuvrante, c'est-à-dire s'affirmer comme possibilité, plutôt qu'ouvrir à la réglementation, à la sédimentation.

BIBLIOGRAPHIE

Agamben, G., 2016, *Homo Sacer. L'intégrale 1997-2015*, Paris, Seuil, « Opus ».

Agamben, G., 2017, « Vers une théorie de la puissance destituante », *Lundi Matin*, n° 45, <https://lundi.am/vers-un-e-theorie-de-la-puissance-destituante> -Par-Giorgio-Agamben [consulté le 15 juin 2017].

Ansart, P., 1999, « Transgression », in *Dictionnaire de Sociologie*, Paris, Seuil, « Dictionnaires Le Robert », p. 543.

Benjamin, W., 2003, *Essais sur Brecht*, Paris, La Fabrique.

Benoist, M., David, R., Lebrun, F., 2014, « La nuit industrielle. Essai sur la fête contemporaine », *Théorie critique de la crise. Du crépuscule de la pensée à la catastrophe*, *Illusio*, n° 12/13, Le Bord de l'Eau, p. 157-187.

Crozier, M., 1963, *Le phénomène bureaucratique. Essai sur les tendances bureaucratiques des systèmes d'organisation modernes et sur leur*

relation en France avec le système social et culturel, Paris, Éditions du Seuil.

Deleuze, G., Guattari, F., 1980, *Capitalisme et schizophrénie*, t. II, Paris, Éditions de Minuit, « Critique ».

Durkheim, É., 1998, *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, Presses Universitaires de France, « Quadrige ».

Duvignaud, J., 2014, « La rupture : la fête dans la rue », *Anamnèse Mana*, n° 9, Hors Série, Paris, L'Harmattan.

Enriquez, E., 2008, « Un monde sans transgression », *Les ambiguïtés de la relation d'aide*, *Nouvelle revue de psychosociologie*, n° 6, p. 277-289.

Foucault, M., 1975, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard.

Foucault, M., 2003, *Le pouvoir psychiatrique. Cours au Collège de France 1973-1974*, Paris, Seuil, « Hautes études ».

Foucault, M., 2004, *Naissance de la biopolitique. Cours au Collège de France 1978-1979*, Paris, Seuil, « Hautes études ».

Girin, J., Grosjean, M., 1995, *La transgression des règles au travail*, Paris, L'Harmattan, « Langage et travail ».

Hastings, M., Nicolas, L., Passard, C., 2012, *Paradoxes de la transgression*, Paris, Éditions CNRS.

Hibou, B., 2012, *La bureaucratisation du monde à l'ère néo-libérale*, Paris, La Découverte, « Cahiers libres ».

Jacquot, L., 2016, *Travail, gouvernementalité managériale et*

néolibéralisme, Paris, L'Harmattan, « Logiques Sociales ».

Juan, S., 1998, *Actionnalisme institutionnaliste*, mémoire d'Habilitation à diriger des recherches : Sociologie et Démographie, Paris, université de Paris Nanterre.

Macherey, P., 2014, *Le sujet des normes*, Paris, Éditions Amsterdam.

Marcuse, H., 1968, *L'homme unidimensionnel. Essai sur l'idéologie de la société industrielle avancée*, Paris, Éditions de Minuit, « Arguments ».

Marx, K., 1979, *Manuscrits de 1861-1863 (Cahiers I à V). Contribution à la critique de l'économie politique*, Paris, Éditions Sociales.

Marx, K., 2000, *L'introduction à la philosophie critique du droit de Hegel*, Paris, Ellipses.

Montjarret, A., 2012, « Fêtes et travail dans les organisations professionnelles : quelles relations possibles ? », *ethnographiques.org*, n° 24, <http://www.ethnographiques.org/2012/Monjaret> [consulté le 28 décembre 2017].

NUIT DEBOUT CAEN, 2016, *Compte rendu du 9 avril*, <https://wiki.nuitdebout.fr/wiki/Villes/Caen/Democratie> [consulté le 28 décembre 2017].

NUIT DEBOUT PARIS, 2016, *Compte rendu du 47 mars*, https://wiki.nuitdebout.fr/wiki/Villes/Paris/Organisation_16_avril_2016 [consulté le 28 décembre 2017].

NOTES

- 1 Qui deviendra par la suite la commission « Démocratie et constitution ».
- 2 C'est-à-dire qu'elles peuvent être habituelles, répétées, d'une certaine manière instituées, mais qu'elles parlent le langage du pouvoir lorsqu'elles oublient leur caractère de possibilités.

RÉSUMÉS

Français

Qu'entend-on par transgression ? En considérant qu'il s'agit moins d'une manière d'enfreindre la loi, le droit, de contrevenir à la règle, que d'une manière d'agir ou de produire la norme, on s'aperçoit que la normativité du capitalisme néolibéral se donne à voir comme une économie de la transgression, qu'elle tente précisément de capter l'agir transgressif pour se reproduire. Les espaces-temps qu'étaient les fêtes collectives, historiquement affectées à l'agir transgressif, assurent de moins en moins leur fonction critique, leur mise en cause de l'ordre social. Le régime permissif qui les caractérisait se retrouve désormais dans le travail mais directement tourné vers la reproduction. À partir des théories de Giorgio Agamben sur les normes et l'état d'exception, cet article se propose d'interroger la manière dont l'agir transgressif se trouve capturé et produit un être de plus en plus aliéné dans sa condition anthropologique d'*homo transgressor*.

English

What is meant by transgression? It is less a manner of breaking the law or of breaching the rules, and more a manner of acting towards or producing the norm. One realizes that the neoliberal, capitalist normativity lets itself be seen as an economy of transgression. It attempts precisely to capture the transgressive acting in order to reproduce itself. Collective celebrations, historically assigned to transgressive acting, ensure less and less their critical function: their questioning of the social order. The permissive regime, which used to characterize them is now to be found in labor, directed toward reproduction. Based on Giorgio Agamben's theories on norms and state of exception, this article examines how transgressive acting is being captured and produces an increasingly alienated individual in its anthropological condition of *homo transgressor*.

INDEX

Mots-clés

état d'exception, néolibéralisme, normativité, pouvoir, transgression

Keywords

neoliberalism, normativity, power, state of exception, transgression

AUTEUR

Pierre-Alexandre Delorme

Université de Caen Normandie, CERReV – EA3918

IDREF : <https://www.idref.fr/185191177>